

# Licenciement suite à Deces employeur césu

## Par Rie, le 25/10/2015 à 11:09

### Bonjour,

J ai travaillé pour un couple pendant 12 ans comme femme de ménage,

8 ans par césu au nom de madame puis 4 ans au nom de monsieur afin qu il beneficie de l exonération du à l âge. Monsieur viens de décédés mais j apprend que madame ne fait pas partie de la succession les héritiers on procèdé à mon licenciement suite au Deces et ne veulent payer que les 4 ans d indemnité d ancienneté.

Que devient la partie de madame celle ci ne souhaitant pas m employer ni payer l indemnité d ancienneté de 8 ans.

Cordialement

### Par P.M., le 25/10/2015 à 16:27

#### Bonjour,

Il est étonnant que madame ne fasse pas du tout partie de la succession...

Si le contrat de travail de madame est toujours en cours, il faudrait lui demander de le rompre mais je crains qu'un recours soit difficilement envisageable sauf si elle bénéficiait autant que monsieur de vos services...